

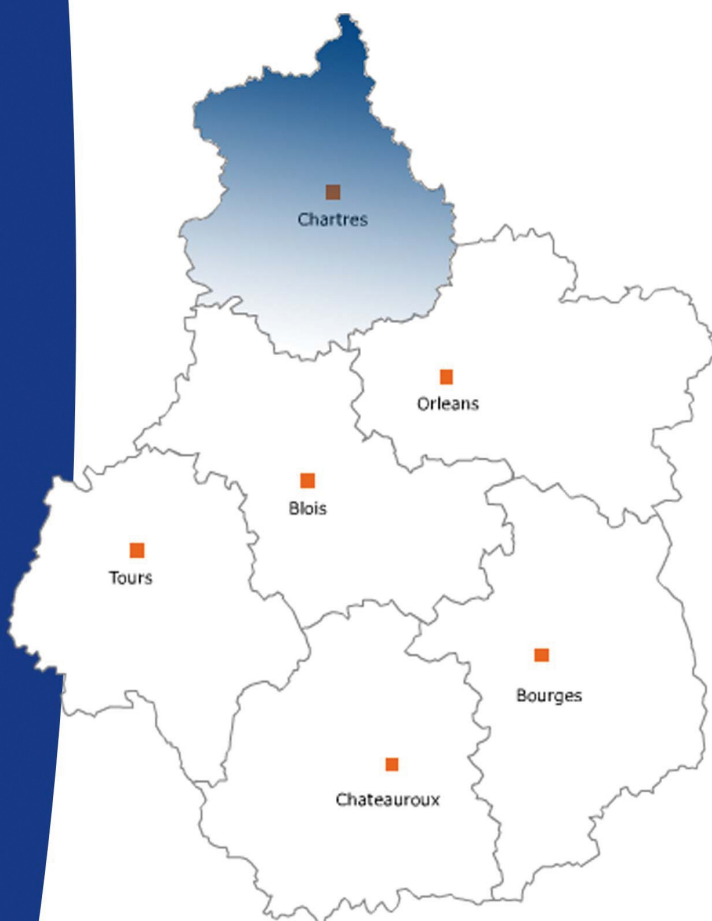
La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



Janvier 2015

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

Sommaire



dans votre DEPARTEMENT

EDITORIAL : La parole à Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir ;
page 1

DOSSIER : Les élections départementales ;
page 2

ACTUALITES :

- **La sécurité** – Un dispositif de participation citoyenne signé à la sous-préfecture de Châteaudun ; Des courts-métrages de sensibilisation à la sécurité routière tournés au château des Vaux ; Campagne nationale contre les intoxications au monoxyde de carbone ;
page 4

- **Les valeurs de la République** – Soixante-dix représentants de différentes confessions se sont réunis pour échanger ; « Marianne, tout un symbole » ;
page 6

- **Les finances publiques** - La révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux ; Le Crédit Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) au 31 décembre 2014 en Eure-et-Loir ;
page 7

EN BREF : Bon à savoir

- Payer ses contraventions à partir d'un smartphone grâce à l'application amende.gouv.fr ; Un service web à destination des candidats au permis de conduire.
page 8

dans votre RÉGION

EDITORIAL de Michel Jau, préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;
page 9

DOSSIER :

- **Emploi** - Mobilisation pour l'emploi ; 14 500 contrats aidés signés en 2014 en région Centre ; 1^{er} bilan du CICE en région Centre ;
page 10

ACTUALITES :

- **Aménagement** – Atelier national « Territoires en mutation exposés aux risques », Saint-Pierre-des-Corps, site pilote ;
page 13

- **Culture** - Nouveau cycle de conférences 2015 : Les Jeudis du Patrimoine ; Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours (37) - signature de la première convention triennale d'objectifs et de moyens ;
page 14

- **L'INSEE Centre vous informe ;**
page 16

- **Nominations ;**
page 17



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Janvier 2015

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Frédéric CLOWEZ, directeur de cabinet
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre

Editorial

La parole à...

Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir.



“Mesdames, Messieurs,

Aujourd’hui, après un an passé en Eure-et-Loir, j’ai parfaitement eu le temps de mesurer la qualité du travail fourni par l’ensemble des services de l’Etat dans le département.

L’épreuve qu’a traversé notre pays en ce début d’année, d’une exceptionnelle gravité, nous a particulièrement touchés, nous, serviteurs de l’Etat. En Eure-et-Loir, nous nous sommes efforcés, par les mesures appropriées, de garantir la sécurité de tous. Les moyens de police et de gendarmerie ont été renforcés là où nous avons estimé qu’il y existait une menace et tout a été mis en œuvre pour assurer la sécurité des participants aux manifestations d’hommage aux victimes.

Mesdames, Messieurs, soyez assurés que les fonctionnaires mettent tout en œuvre pour garantir que la réponse de l’Etat face à de tels actes soit ferme, forte et respectueuse des libertés et du droit.

D’importants chantiers nous attendent en 2015.

L’année sera tout d’abord marquée par deux élections locales importantes, les élections départementales, au printemps, et les élections régionales, en fin d’année. Les élections départementales, surtout, méritent une attention particulière : nouvellement créées par la loi du 17 mai 2013, elles succèdent aux élections cantonales, avec un nouveau mode de scrutin et interviendront pour la toute première fois les 22 et 29 mars prochain. Mes services sont à votre disposition pour vous accompagner et vous renseigner le mieux possible afin que les opérations de dépôt de liste et de vote se déroulent dans les meilleures conditions.

Vous le savez, même si la situation de l’économie et de l’emploi donne quelques signes d’espoir, elle n’est pas bonne et nous ne pouvons nous en satisfaire. Un actif sur dix est encore au chômage en Eure-et-Loir. Le rôle de l’Etat est de se tenir aux côtés des citoyens qui recherchent un emploi mais également aux côtés des entreprises en difficulté et en développement. A ce titre, l’effort entrepris en 2014 devra être poursuivi et intensifié cette année.

Autre grand chantier de l’année, l’intercommunalité devra être renforcée. Le projet de loi NOTRe, troisième volet de la réforme territoriale, prévoit une nouvelle organisation territoriale de la République. Celle-ci, basée sur une rationalisation de la carte territoriale, doit permettre des économies d’échelles et de moyens. Les services de l’Etat seront impliqués pour encourager le regroupement des collectivités, tout en tenant compte de la spécificité de chacun des territoires.



Enfin, au-delà de notre action tournée vers l’extérieur, nous devons aussi nous pencher sur nous-mêmes, sur l’amélioration de notre fonctionnement interne afin d’assurer un service public qui soit le plus efficace possible au bénéfice de chacun d’entre vous.

Mesdames, Messieurs, pour terminer, je souhaite vous exprimer tous mes vœux de bonheur professionnel et personnel”.



Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux a instauré d'importantes modifications :

- les conseils généraux et les conseillers généraux sont renommés respectivement **conseils départementaux et conseillers départementaux** ;

- les conseillers départementaux sont désormais élus au **scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours** : **deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme sont élus dans chaque canton au scrutin majoritaire à deux tours pour un mandat de 6 ans.**

Déposer sa candidature

A la préfecture d'Eure-et-Loir aux **heures habituelles d'ouverture de la préfecture**

Pour le 1^{er} tour : **du lundi 9 février 2015 au lundi 16 février 2015 (Attention : jusqu'à 16h00 le 16/02).**

Pour le second tour : **les 23 et 24 mars (Attention : jusqu'à 16h00 le 24/03)**

Horaires d'ouverture de la préfecture d'Eure-et-Loir

Du lundi au jeudi :

9h00-12h30 / 14h00-16h30

Vendredi :

9h00-12h30 / 14h00-16h00

Pour être élu

Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, composé obligatoirement d'un homme et d'une femme.

Pour être élu **au 1^{er} tour**, le binôme devra obtenir :

- au moins la **majorité absolue des suffrages exprimés**
- et un **nombre égal au moins à 25 % des électeurs inscrits**

Si aucun binôme n'est élu au 1^{er} tour, il sera procédé à un **second tour**. Les deux binômes arrivés en tête au 1^{er} tour pourront se maintenir et ceux ayant obtenu un nombre de suffrages **au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits**. Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

A retenir

1^{er} tour : **dimanche 22 mars 2015**

2nd tour : **dimanche 29 mars 2015**

**Ouverture du scrutin :
de 8 h à 18 h**

Pour voter, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

Pour en savoir plus :

EN EURE-ET-LOIR

DOSSIER : Elections départementales 2015

Le département d'Eure-et-Loir comprend désormais 15 cantons :

- canton n° 1 : Anet
- canton n° 2 : Auneau
- canton n° 3 : Brou
- canton n° 4 : Chartres 1
- canton n° 5 : Chartres 2
- canton n° 6 : Chartres 3
- canton n° 7 : Châteaudun
- canton n° 8 : Dreux 1
- canton n° 9 : Dreux 2
- canton n° 10 : Epernon
- canton n° 11 : Illiers-Combray
- canton n° 12 : Lucé
- canton n° 13 : Nogent-le-Rotrou
- canton n° 14 : Saint-Lubin-des-Joncherets
- canton n° 15 : Voves

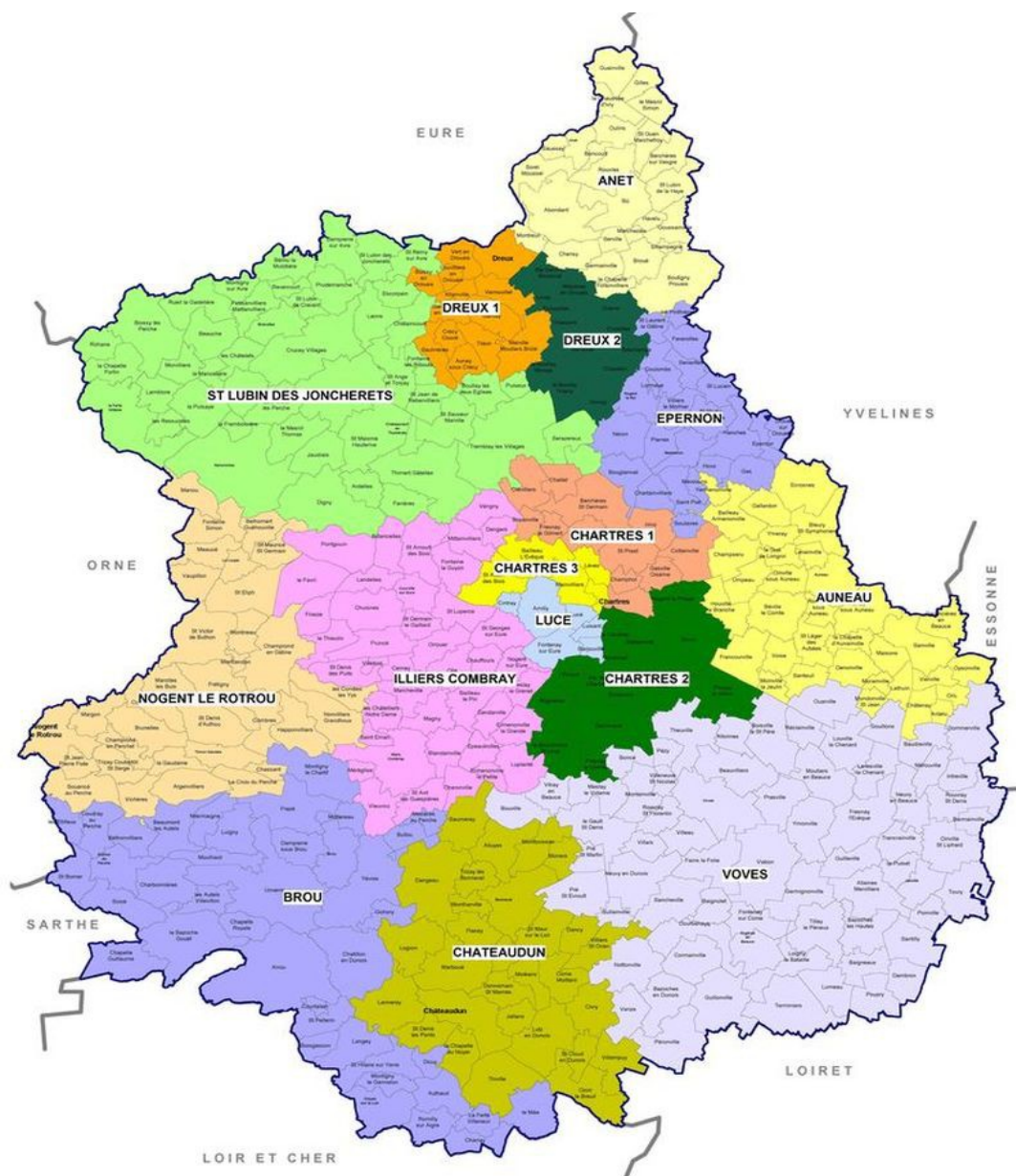
Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014 afin qu'ils soient mieux adaptés aux équilibres démographiques de chaque département. Les nouvelles délimitations des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'INSEE le 27 décembre 2013. Cette nouvelle carte permettra une représentation plus équitable du nombre d'habitants par élu.

LES NOUVELLES LIMITES CANTONALES EN EURE-ET-LOIR

Décret n° 2014-231 du 24 février 2014

Date : 17 décembre 2014





Un dispositif de participation citoyenne signé à la sous-préfecture de Châteaudun

Jeudi 15 janvier, Sophie Roblin, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun, a organisé une **signature de protocoles du dispositif « participation citoyenne »** à la sous-préfecture en présence du procureur de la République près le TGI de Chartres, Patrice Ollivier-Maurel, de la gendarmerie et des maires concernés accompagnés des référents citoyens de leur commune.

Au total, 65 personnes étaient présentes.

Les **24 communes signataires** sont Unverre, Montharville, Marboué, La Chapelle-du-Noyer, Trizay-lès-Bonneval, Lutz-en-Dunois, Bouville, Saint-Denis-les-Ponts, Le Gault-Saint-Denis, Luplanté, Pré-Saint-Martin, Saint-Christophe, Jallans, Pré-Saint-Evroult, Saint-Maur-sur-le Loir, Donnemain-Saint-Mamès, Saumeray, Dampierre-sous-Brou, Thiville, Conie-Molitar, Neuvy-en-Dunois, Bailleau-le-Pin, Magny, Alluyes et Yèvres.

Ce dispositif a pour but de **coordonner une vigilance accrue sur la commune, visant notamment à lutter contre les cambriolages et vols de véhicules.**



Sécurité routière : des courts-métrages de sensibilisation tournés au château des Vaux

Dans le cadre des actions de sécurité routière menées par les services de l'Etat, trois spots ont été tournés au château des Vaux, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Ces films mettent en scène des jeunes de la Fondation Apprentis d'Auteuil, déjà distingués par l'**UNESCO** en 2013 pour le film "Insouciant" et récompensés à cette occasion par le président de la Fédération internationale de l'automobile, Jean Todt.

Ces courts métrages, de deux minutes chacun, portent respectivement sur l'alcool au volant, la consommation de cannabis au volant et l'utilisation du téléphone portable au volant. Ces projets, à l'initiative du préfet, **sont réalisés par des jeunes qui s'adressent aux jeunes.**



Retrouvez ces articles sur www.eure-et-loir.gouv.fr
et sur les comptes [Twitter](#) et [Facebook](#) des services de l'Etat en Eure-et-Loir !





Campagne nationale contre les intoxications au monoxyde de carbone

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque hiver, celles-ci sont responsables d'une centaine de décès en France.

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz très difficile à détecter. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les accidents.

Les principales sources d'intoxication au CO :

Les appareils de chauffage à combustion (bois, charbon, fuel, gaz naturel, butane, propane, essence ou pétrole...) et de production d'eau chaude (chauffe-eau au gaz) mal entretenus ou mal installés sont les principales sources d'intoxication au CO, en particulier s'ils sont associés à des conduits d'évacuation mal ou non entretenus et installés dans des locaux insuffisamment aérés. Une intoxication sur quatre est due à un appareil non raccordé, le plus souvent utilisé de manière inappropriée : un chauffage mobile d'appoint utilisé de façon prolongée, un groupe électrogène ou un brasero/barbecue fonctionnant dans un espace clos.

Les symptômes de l'intoxication au CO:

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite : **en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).**

Pour éviter ces accidents, il faut respecter les recommandations suivantes :

Comme l'impose la réglementation :

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;

Mais aussi :

- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...): ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole, ...) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.

Soixante-dix représentants de différentes confessions se sont réunis pour échanger



Près de soixante-dix représentants des différentes communautés religieuses de l'agglomération chartraine se sont réunis le 19 janvier pendant deux heures pour échanger sur le thème du "vivre ensemble dans une République apaisée".

Dans la salle de la paroisse de Luisant, étaient réunis les représentants de la communauté israélite d'Eure-et-Loir, les représentants des mosquées de Lucé, Mainvilliers et Chartres, le président du conseil régional du culte musulman, le pasteur de l'église réformée, un diacre de la cathédrale, un membre de la communauté du Chemin Neuf et les membres des différentes confessions.

Un hommage a été rendu aux dix-sept victimes des attentats de Paris. La lecture de leurs noms a été suivie d'une minute de silence. Les membres de chaque communauté religieuse et le directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, Frédéric Clowez, ont insisté sur l'importance de cette rencontre et sur la défense de la laïcité.

Tous ont pris l'engagement d'échanger régulièrement et de réfléchir dans des groupes de travail pour la défense du "vivre ensemble" auprès des jeunes.



Après examen, ce sont les photographies de **Saint-Hilaire-sur-Yerre** et de **Romilly-sur-Yerre**, qui ont été primées. La première représente le buste d'Angelo Francia, la seconde celui de Brigitte Bardot.

Ce concours, organisé à l'initiative de la sous-préfète en décembre 2014, a permis de démontrer la diversité des figures allégoriques de la République Française que l'on retrouve dans les mairies. Il débouchera sur une **exposition permanente en sous-préfecture à destination des scolaires** et pourra donner l'occasion d'un cours d'éducation civique à l'heure où le pays se retrouve autour des valeurs de la République.

« Marianne, tout un symbole »

Vendredi 23 janvier, la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun, Sophie Roblin, a remis les prix aux gagnants du concours de photographies intitulé "Marianne, tout un symbole", en présence de nombreux maires de l'arrondissement.

Au total, 30 communes ont joué le jeu en envoyant à la sous-préfecture un cliché en noir et blanc de leur buste Marianne.



La révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux

Les valeurs locatives actuelles datent de 1970 : elles ne reflètent plus la réalité du marché locatif, malgré l'application de coefficients d'actualisation et de revalorisation.

La loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a posé le **principe de la révision foncière pour les locaux professionnels et commerciaux** sur la base des lignes directrices suivantes :

- **abandon de la notion de local type ;**
- **découpage des départements en secteurs d'évaluation représentant un marché locatif homogène ;**
- **mise en place d'une grille tarifaire par catégorie de local ;**
- **la valeur locative est obtenue en multipliant le tarif par la superficie pondérée du local, corrigée éventuellement d'un coefficient de localisation.**

Après une phase d'expérimentation dans cinq départements (Paris, Pas de Calais, Hérault, Bas Rhin et Haute Vienne), la généralisation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a débuté en 2013 pour une **prise en compte des nouvelles valeurs locatives au 1^{er} janvier 2016**.

Dans un premier temps, les propriétaires de locaux professionnels étaient appelés à déclarer les principales caractéristiques de leurs locaux (adresse précise, nature du local et de l'activité exercée, superficie du local principal, des annexes, montant du loyer) .

Chaque Direction départementale des Finances Publiques a ensuite élaboré un avant-projet contenant les nouveaux paramètres d'évaluation : découpage des départements en secteurs, définition de tarifs par catégorie de local, application de coefficients de localisation.

Les projets des directions locales sont soumis en ce moment aux commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP). La CDVLLP d'Eure-et-Loir transmettra ainsi **à la fin du mois de janvier** son projet aux 21 commissions intercommunales (CIID) et aux 29 commissions communales (CCID) ayant compétence en matière d'évaluation des locaux professionnels.

Ces commissions locales disposeront d'un délai légal de 30 jours pour faire leurs contre-propositions. A défaut de réponse, elles seront considérées comme ayant validé la proposition de la CDVLLP.

En mars 2015, la CDVLLP sera de nouveau réunie pour examiner les propositions des commissions locales. En cas de désaccord persistant, le projet sera soumis à la Commission Départementale des impôts directs locaux (CDIDL) qui devra arrêter les paramètres d'évaluation applicables dans chaque département, en s'appuyant sur les travaux de la CDVLLP et sur les contre-propositions des CCID ou des CIID.

Les nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels seront intégrées en 2016 pour la détermination de l'ensemble des impôts locaux.

Ensuite, à compter de 2017, la variation des loyers d'une année à l'autre, sur la base des loyers déclarés par les exploitants, déterminera l'évolution de la valeur locative de chaque catégorie de local dans chaque secteur d'évaluation. La mise à jour des valeurs locatives sera ainsi annuelle et reposera sur la réalité du marché locatif.

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)
Situation au 31/12/2014 en Eure-et-Loir

Au 31 décembre 2014, **4 406 entreprises**, toutes formes d'exploitation confondues, ont bénéficié du CICE dans le département d'Eure-et-Loir pour un **montant total de 30,46 millions d'euros**.

1/ S'agissant des sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) :

Au 31 décembre 2014, **2 970 sociétés**, dont le siège social est implanté en Eure-et-Loir, ont bénéficié du CICE, soit :

- par voie de restitution lorsque leur IS est inférieur au CICE pour 2008 sociétés,
- par voie d'imputation directe sur l'IS lorsque celui-ci est supérieur au CICE.

Au total, ces sociétés ont bénéficié de 28,238 millions d'euros.

2/ S'agissant des entreprises exploitées sous forme individuelle assujetties à l'impôt sur le revenu (IR) :

Au 31 décembre 2014, **1 436 entreprises individuelles** ont bénéficié du CICE soit :

- par voie d'une réduction d'impôt lorsque le CICE est inférieur à leur IR,
- par voie de restitution lorsque le CICE est supérieur à l'impôt dû.

Au total, ces entreprises individuelles ont bénéficié de 2,22 millions d'euros.



Avec « Amendes.gouv », il est désormais possible de payer ses contraventions à partir d'un smartphone, après avoir téléchargé gratuitement l'application sur Google Play store ou App Store.

L'application, accessible en cinq langues étrangères pour tenir compte des avis d'amende adressés à l'étranger, s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification souhaitées par le gouvernement pour faciliter les démarches administratives des usagers.

Pour en savoir plus et télécharger l'application, consulter le site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr>



Depuis le 19 janvier 2015, suite à une période expérimentale concluante dans trois départements, la Sécurité routière met en ligne un service web ouvert à tous les candidats au permis de conduire.

Ce nouveau portail leur permet d'accéder directement à leur résultat d'examen et à leur certificat provisoire, 48 heures après le passage de l'épreuve pratique de conduite. Il leur suffit de se connecter à leur espace personnel en renseignant le numéro de dossier transmis lors de leur inscription à l'examen, leur date de naissance et leur catégorie de permis.

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

Editorial de Michel Jau, Préfet de la région Centre

Je voudrais tout d'abord vous adresser à chacune et à chacun d'entre-vous et à tous ceux qui vous sont chers mes vœux les plus chaleureux d'accomplissement professionnel et d'épanouissement personnel.

Cette année 2015 commence, vous le savez, dans un contexte particulier, celui où la France a été touchée au cœur de ses valeurs. La France, ces derniers jours, a été placée sous le choc, celui de deux attentats terroristes et elle y a répondu avec courage en surmontant cette épreuve parce que personne ne peut, ne doit penser qu'en France on peut agir contrairement aux principes mêmes de la République. Je voulais exprimer tout d'abord aux victimes, aux blessés de ces attentats toute ma solidarité.

Le Président de la République l'a rappelé, c'est parce que nous sommes un pays de liberté que nous sommes menacés, mais nous savons démontrer notre détermination, lutter contre tout ce qui peut diviser, nous mobiliser, éviter la surenchère et répondre par la solidarité.

Face à la menace, pour défendre la liberté, les Français ont répondu présent, debout et unis, ils ont été des millions à se rassembler spontanément ou à l'occasion des manifestations citoyennes pour marquer leur attachement à la liberté et aux valeurs républicaines. C'est ensuite ce message d'attachement indéfectible aux valeurs républicaines que je souhaitais rappeler. Nous devons tous, au-delà de nos diversités, essentielles en démocratie, nous unir pour aider et soutenir la République dans sa lutte contre le terrorisme et tous les racismes.

La République c'est ce qui nous rassemble nous protège et donne le fondement du "vivre ensemble". Ce sont des institutions et un service public, des hommes et des femmes qui la servent, vous tous, au service du bien commun, de l'intérêt général et qui êtes souvent le dernier rempart quand la France est en danger. Les services de police et de Gendarmerie ont été ces derniers jours admirables de courage et de détermination dans la recherche des auteurs des attentats et de leur neutralisation. Certains dans l'exercice de leurs missions ont perdu la vie ou ont été blessés : j'ai une pensée pour eux et leur famille.

Il nous faut malgré tout après ces événements tragiques continuer le cours de nos activités, et les attentes de nos concitoyens en ce début d'année sont nombreuses, notamment pour l'emploi.

C'est dans ce contexte qu'est publiée la première lettre de l'Etat de l'année qui s'efforce comme chaque mois de traiter l'actualité administrative locale, les nouvelles politiques gouvernementales et ainsi faciliter la compréhension, pour tous, de l'action publique.

Je vous renouvelle donc tous mes vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite bonne lecture.

Michel Jau,
Préfet de la région Centre



Mobilisation pour l'emploi

Lutter contre le chômage de longue durée est une des priorités des services régionaux de l'Etat, qui se sont mobilisés tout au long de l'année en lien avec leurs partenaires du Service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, Cap Emploi,...) afin que plus de 14 500 contrats aidés puissent être signés en 2014. Plus de 3 500 jeunes peu ou pas qualifiés ont ainsi pu retrouver des perspectives professionnelles et de retour à l'emploi durable grâce aux emplois d'avenir, tandis que près de 11 000 demandeurs d'emploi de longue, voire de très longue durée, ont intégré à nouveau le monde professionnel dans le cadre de Contrats uniques d'insertion (CUI) et ont pu ainsi mettre fin à leur isolement social induit par le chômage prolongé.

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), élément clef du Pacte de responsabilité et de solidarité, promu par le Gouvernement depuis janvier 2014, commence à produire des effets auprès des entreprises de la région Centre. Début décembre, plus de 17 000 d'entre elles avaient d'ores et déjà perçu au titre du CICE un montant total de 149 millions d'euros. 2/3 d'entre elles envisageraient selon l'INSEE d'utiliser ce ballon d'oxygène pour embaucher et (ou) investir davantage.

En 2015, l'amplification des mesures prévues dans le Pacte de responsabilité et de solidarité (Taux du CICE porté à 6 %, zéro charge pour l'employeur d'un salarié au SMIC, allègement de l'impôt sur le revenu pour 4,2 millions de ménages...) dans un contexte économique international plus favorable pour les entreprises (dépréciation de l'euro, baisse du prix du pétrole,...) devrait nous permettre de renouer avec une croissance plus significative, gage de l'embellie sur le front de l'emploi pour laquelle nous œuvrons tous.

Michel Jau,
Préfet de la région Centre

14 500 contrats aidés signés en 2014 en région Centre

Tous les acteurs du Service public de l'emploi (services de l'Etat, Pôle emploi, Missions Locales, Cap Emploi...) se sont mobilisés pour promouvoir les contrats aidés (CAE - Contrats d'accompagnement dans l'emploi, CIE - Contrats initiative emploi, et Emplois d'avenir) auprès des employeurs potentiels, tant dans les secteurs non marchand que marchand.

Résultats : les objectifs annuels de prescription (en volume global de contrats signés) sont atteints pour l'année 2014 et ces contrats sont bien ciblés vers les publics en ayant le plus besoin (jeunes peu ou pas qualifiés, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors et « travailleurs handicapés »).



Au 31 décembre 2014, 3 647 Emplois d'avenir ont été signés en région Centre. Destinés aux jeunes peu ou pas qualifiés sortis du système scolaire, ces contrats constituent des emplois de qualité : 59 % sont des CDD de 36 mois ou des CDI et 9 contrats sur 10 le sont à temps plein. Surtout, plus de 8 Emplois d'avenir sur 10 (83 %) ont été conclus avec des jeunes ayant au plus un niveau V de formation (BEP-CAP), soit le cœur de cible de ce dispositif.

Depuis le lancement de la mesure fin 2012, 7 055 jeunes ont signé au 31 décembre 2014 dans la région un Emploi d'avenir. 6 jeunes sur 10 sont entrés dans ce cadre dans un parcours de professionnalisation. Seuls bémols : la part des jeunes en Emploi d'avenir et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (13 %) demeure inférieure à l'objectif visé (19 %), de même que le taux de rupture (16 %), supérieur à celui constaté au niveau national (14 %).

Près de 11 000 Contrats uniques d'insertion conclus en 2014



Au 31 décembre 2014, près de 11 000 Contrats uniques d'insertion (CUI) ont été conclus en région Centre : 86 % en CAE (Contrats d'accompagnement dans l'emploi) dans le secteur non marchand et 14 % en CIE (Contrat initiative emploi) dans le secteur marchand. Destinés aux personnes ayant des difficultés particulières de retour à l'emploi, les Contrats uniques d'insertion font l'objet d'un ciblage particulier via un arrêté préfectoral.

En 2014 cet arrêté a fixé un taux préférentiel de prise en charge par l'Etat pour les demandeurs d'emploi seniors ou reconnus travailleurs handicapés. Toutes les directions régionales de l'Etat se sont mobilisées pour identifier dans leur domaine d'activité les structures susceptibles d'avoir recours à un CAE ainsi que les profils de candidats pouvant répondre aux attentes de ces dernières.

Une campagne de communication, conduite par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et Pôle emploi, a été lancée en novembre 2014 et s'est traduite par des conférences de presse dans chaque département ainsi que des insertions publicitaires et des mises en exergue de témoignages d'employeurs et de salariés sur les sites Internet régionaux des deux institutions.

Des CIE conclus surtout dans le tertiaire

1508 CIE ont été enregistrés en 2014. Ils sont dans près de 3/4 des cas conclus dans le secteur tertiaire, notamment dans les commerces, l'hébergement/restauration et le transport/logistique. 75 % des CIE sont des contrats à temps plein. Pour tendre vers l'objectif de prescription annuel, Pôle emploi a systématiquement proposé un recours au CIE aux employeurs ayant déposé une offre d'emploi (CDI ou CDD > 6 mois) et acceptant de recruter et d'accompagner les publics cibles visés par ce type de contrat. Au final, près de 85 % des contrats d'insertion (CIE et CAE) ont atteint leur cible puisqu'ils ont bénéficié à des demandeurs d'emploi de longue durée, inscrits à Pôle emploi depuis plus de 12 mois. Près de 13 % ont été signés avec des personnes reconnus « travailleurs handicapés » et près d'un tiers avec demandeurs d'emploi seniors (plus de 50 ans).

En savoir plus : Emplois d'avenir : 1 an de mobilisation en région Centre

www.centre.direccte.gouv.fr/emplois-d-avenir-1-an-de-mobilisation-en-region-centre

1^{er} bilan du CICE en région Centre

Début décembre 2014, plus de 17 000 entreprises de la région avaient bénéficié du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour un montant total de 149 millions d'euros. Calculé pour 2014 sur la base de 4 % de la masse salariale versée en 2013 (jusqu'à 2,5 SMIC), le CICE passera en 2015 à 6 % des rémunérations brutes versées en 2014.

Toutes les entreprises soumises au régime réel d'imposition¹ (impôt sur le revenu ou impôts sur les sociétés) ont bénéficié du CICE. Certaines avaient même décidé dès 2013 de solliciter auprès de la BPI (Banque publique d'investissement) un préfinancement de leur CICE et obtenir ainsi un crédit de trésorerie immédiat. Au 5 décembre 2014, 17 354 entreprises ayant leur siège en région Centre avaient perçu au total 148,9 millions d'euros au titre du CICE.

Départements	Nombre total d'entreprises bénéficiaires *	Montant (en M€)
CHER	1 922	15,3
EURE-ET-LOIR	2 837	27,7
INDRE	1 483	11,7
INDRE-ET-LOIRE	4 221	33,1
LOIR-ET-CHER	2 265	20,8
LOIRET	4 626	40,3
Centre	17 354	148,9

2/3 du CICE seraient mobilisés pour l'emploi ou l'investissement

Selon une étude de l'INSEE² parue en septembre 2014, près des 2/3 des entreprises interrogées avaient indiqué qu'elles utiliseraient le CICE pour augmenter l'emploi et/ou l'investissement. Plus précisément, 1/3 des entreprises industrielles jugeaient que le CICE aurait un effet positif sur l'emploi alors que ce taux s'établissait à 48 % pour les entreprises de services. Au final, les entreprises de l'industrie et des services affirment

à l'INSEE qu'elles utiliseraient environ la moitié de leur CICE pour augmenter leur résultat d'exploitation.

Un CICE restitué directement pour les PME et les jeunes entreprises innovantes

Si la créance de CICE est plus élevée que leur impôt sur les sociétés, certaines catégories d'entreprises (PME, jeunes entreprises innovantes) peuvent obtenir directement le versement de la différence (restitution du CICE sans avoir à attendre l'échéance du délai d'imputation de trois ans). En région Centre, 48 % du CICE sont directement restitués.

Les ETI (Entreprises de taille intermédiaire) et les grandes entreprises verront pour leur part la différence reportée sur les trois exercices suivants. Au niveau national, 45 % de la créance totale sont ainsi différés.

1 : Cela exclut les micro-entreprises et les auto-entrepreneurs.

2 : Comment les entreprises comptent utiliser le CICE - [Insee Focus N° 10](#) - Septembre 2014.

En savoir plus : Questions/réponses sur le CICE www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/faq-cice

Atelier national « Territoires en mutation exposés aux risques » Saint-Pierre-des-Corps, site pilote

Les digues de protection contre les inondations, si elles sont efficaces pour protéger les territoires face aux crues les plus courantes, deviennent des ouvrages dangereux en cas de rupture pouvant survenir lors de fortes crues.

Les Plans de protection contre les risques d'inondation (PPRI) de nouvelle génération définissent désormais des zones, dites de dissipation d'énergie où toute construction est interdite. Ce principe y est cependant difficile à mettre en œuvre dans les secteurs déjà fortement urbanisés, où un renouvellement urbain doit rester possible, à condition qu'il permette à la ville de réduire sa vulnérabilité au risque d'inondation.

Il est très vite apparu que des réponses ne pourraient pas être trouvées uniquement par la voie du renforcement des ouvrages de protection ou des bâtiments construits derrière ces ouvrages. Une approche plus globale, intégratrice du système formé par la digue et le territoire protégé, était nécessaire.

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre a donc établi en 2012 un premier état des lieux, mais il s'agissait ensuite d'approfondir la réflexion dans le contexte des vales de la Loire moyenne. L'opportunité en a été offerte par l'appel à candidatures lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour l'Atelier national « territoires en mutation exposés aux risques ».

La démarche d'Atelier national permet à un territoire sur lequel se posent des questions d'aménagement partagées entre l'État et les collectivités, de bénéficier de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes et d'ingénieurs, pour tester des stratégies de territoires innovantes.



Photo : agence OBRAS. :

Une réunion de travail de l'Atelier "Territoires en mutation exposés aux risques".

DANS LA RÉGION ACTUALITÉ : AMÉNAGEMENT

(Suite)

Le site de Saint-Pierre-des-Corps, porté conjointement par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la Direction départementale des territoires (DDT) d'Indre-et-Loire et la ville elle-même, fait partie des cinq territoires pilotes retenus au plan national. La ville de Blois, qui souhaitait également se porter candidate sur la même thématique, a été associée à la démarche en tant qu'observateur. L'équipe pluridisciplinaire est pilotée par Frédéric Bonnet, de l'Agence Obras, lauréat du Grand Prix de l'urbanisme 2014 et comprend des urbanistes et des experts en hydraulique et en mobilité.

En 2014, trois ateliers se sont tenus, réunissant l'équipe, les représentants de l'État (Préfet, MEDDE - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DDT), des experts et les élus locaux. Des consensus techniques ont commencé à se dégager.

La démarche d'Atelier national se poursuivra en 2015 par un séminaire national de restitution entre les cinq sites. Concernant l'agglomération tourangelle, la réflexion stratégique sur la gestion des inondations engagée avec les élus dans le cadre de l'atelier se prolongera par l'élaboration d'une stratégie de gestion du risque d'inondation à l'échelle du val de Tours.

DANS LA RÉGION ACTUALITÉ : CULTURE

Nouveau cycle de conférences 2015 : Les Jeudis du Patrimoine



Après avoir présenté les cathédrales (2009), le Val de Loire (2010), le vitrail (2011), le patrimoine d'Orléans (2012), les peintures murales et décors peints (2013), le bois dans la construction (2014), **l'année 2015 déclinera l'objet patrimonial, de la fouille archéologique à la création contemporaine.**

Ce thème sera traité au travers de sujets liés à l'histoire des techniques, aux récentes restaurations et à des études de cas.

Ces conférences gratuites ont lieu de 18h à 19h30 dans l'amphithéâtre du Muséum de sciences naturelles 6, rue Marcel Proust, à Orléans.



En savoir +

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre/Actualites/Actualite-a-la-une/Nouveau-cycle-de-conferences-2015-Les-Jeudis-du-Patrimoine

Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours (37) Signature de la première convention triennale d'objectifs et de moyens

Le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré ouvrira ses portes à l'été 2016 sur près de 4 000 m² en haut de la rue Nationale, square François 1^{er}, à Tours (37), dans l'ancienne école régionale des Beaux arts, elle-même en cours de transfert dans les locaux de l'ancienne imprimerie Mame.

La signature de la première convention triennale d'objectifs et de moyens a eu lieu, sur site, le 20 décembre 2014. Cet événement symbolique scelle cinq ans d'activités intenses, qui ont permis de franchir l'ensemble des étapes de ce projet. Il a avancé sans faiblir et depuis le départ, le Ministère de la culture et de la communication et la Préfecture d'Indre-et-Loire y ont joué un rôle décisif, tant en conseil et accompagnement qu'en investissement.



Signature de la convention d'objectifs et de moyens du Centre de Création Contemporaine Olivier Debré. Photo : Centre de Création Contemporaine Olivier Debré

En savoir +

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre/Actualites/Actualite-a-la-une/CCC-Olivier-Debre-a-Tours-37-signature-de-la-convention-triennale-d-objectifs-et-de-moyens

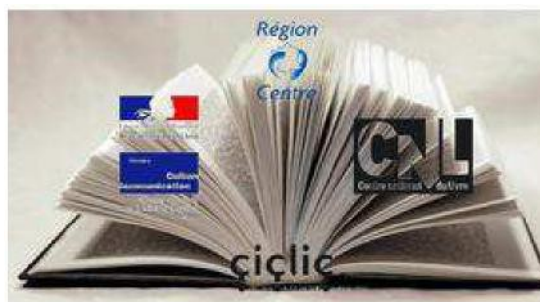
Accord cadre DRAC - CNL - Région - Ciclic

Du nouveau pour les libraires de la région, une aide à la création en direction des auteurs et un programme de sensibilisation à la littérature contemporaine pour les lycéens ! La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a œuvré pour mettre en place des dispositifs ambitieux visant à renouveler les dynamiques de l'action publique en faveur du livre.

Ainsi est née l'une des premières conventions territoriales de développement du livre et de la lecture signée par l'État, le Centre National du livre - CNL, la Région Centre et Ciclic, établissement public de coopération culturelle.

En savoir +

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre/Actualites/Actualite-a-la-une/Accord-cadre-DRAC-CNL-Region-Ciclic



L'Insee et vous... Le recensement de la population, c'est reparti



Le jeudi 15 janvier, la collecte du recensement 2015 commence....

Et pour ceux qui le souhaitent, le recensement en ligne est désormais possible !

Comment ça marche ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
- 2 Les personnes à recenser se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».
- 3 Elles entrent leur code d'accès et mot de passe, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
- 4 Elles saisissent les informations concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.
- 5 Elles répondent au questionnaire en étant guidées.
- 6 Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un accusé de réception à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Qu'est-ce que ça change ?

Pour les personnes concernées

- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee.
- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 – 20 minutes pour une famille de 4 personnes.
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel. *Pour l'agent recenseur*
- Un seul passage pour chaque logement.
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet.
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents,...).

Pour la mairie

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'Insee et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel.
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques.
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs.
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler.
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement.
- Moins de manutention à tous les niveaux.
- Un recensement moins coûteux.

Tout savoir sur le recensement de la population :

<http://www.le-recensement-et-moi.fr/>

Arrivées / Départs



Alain Gueydan a rejoint la Préfecture de la région Centre, en qualité de commissaire au redressement productif (CRP) de la région Centre. Il a pris ses fonctions le 5 janvier 2015.

Depuis avril 2012, Alain Gueydan occupait le poste de sous-préfet de Romoranthin-Lanthenay, dans le Loir-et-Cher.

Alain Gueydan a été nommé en 2008 commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, après avoir successivement exercé les fonctions de sous-préfet, directeur de Cabinet du Préfet de la région Base-Normandie, Préfet du Calvados, chef du bureau des pensions et allocations d'invalidité à la sous-direction de l'action sociale de la direction des ressources humaines du Ministère de l'Intérieur.

Photo : Préfecture du Loiret

Alain Gueydan succède à Philippe Malizard, nommé en décembre 2014, sous-préfet de Dax, dans les Landes.

Commissaire au redressement productif
Préfecture de la région Centre
181 rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex 1
Tél.: 02 38 91 45 45 (appel gratuit)



Jean-Roch Gaillet, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle, a été nommé à la tête de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Centre le 22 septembre 2014.

Il était jusque là directeur de la DRAAF Bourgogne.

Jean-Roch Gaillet a occupé auparavant les fonctions de directeur de la Direction départementale des services vétérinaires de Paris, en charge des affaires vétérinaires de la région Paris / Ile-de-France, au siège technique de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), après un parcours dans le secteur de la recherche, de la coopération internationale et du secteur du conseil.

Photo : DR

Jean-Roch Gaillet succède à François Projetti, nommé le 1^{er} juillet 2014 au poste de DRAAF de la région Aquitaine.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Tél.: 02 38 77 40 00

<http://centre.gouv.fr/Services-regionaux/DRAAF>

Nous leur souhaitons la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions.